

## Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques Languedoc-Roussillon:

Ce service de transport adapté est ouvert aux membres de l'association GIHP Languedoc-Roussillon. Il est co-financé par l'Agglomération Perpignan Méditerranée et le Conseil Général des Pyrénées Orientales.

Il s'adresse en priorité aux membres de l'association ayant un handicap permanent moteur (personnes en fauteuil roulant) ou visuel (donnant droit à la carte d'invalidité « cécité étoile verte » ou canne blanche »)

Il assure un transport de porte à porte pour tous déplacements à l'exception des trajets à destination d'établissements médicaux-sociaux, scolaires et/ou universitaires.

### Fonctionnement du service des Pyrénées Orientales

Le service assure les transports de 7 h à 20 h, tous les jours avec des nocturnes jusqu'à 1h00.

Une souplesse sera apportée à ces horaires pour des transports plus matinaux ou plus tardifs sous réserve d'un délai de prévenance suffisant (quelques jours) et du respect de la réglementation sociale.

Le transport de l'accompagnant est gratuit, si votre carte d'invalidité porte la mention « tierce personne »

### Réservations

- Par téléphone au **04 68 82 61 90**, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi. Votre réservation peut être demandée plusieurs semaines à l'avance et jusqu'au jour même, dans la limite des moyens disponibles. A votre demande une confirmation peut vous être envoyée par mail.  
Une permanence de sécurité existe en dehors des heures de programmation: **06 16 30 22 15**.
- Par mail: [transport@gihp66.org](mailto:transport@gihp66.org) ou par fax au **04 68 37 50 29**.  
Les demandes sont traitées dans un délai de 48h00 maximum (jours ouvrés). Une confirmation est systématiquement envoyée.
- Par internet [www.gihp66.org](http://www.gihp66.org)

### Tarifs

Le département est découpé en différentes zone géographiques. Le prix du ticket est déterminé en fonction des zones parcourues pendant le trajet.